

Pôle des élèves et des
établissements

Bureau des élèves

Référence
2016
Dossier suivi par
Daniel BARON
Téléphone
04 90 27 76 35
Fax
04 90 27 76 79
Mél.
daniel.baron
@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers
84077 Avignon

Horaires d'ouverture :
8h30 – 12h
13h30 – 16h30

Accès personnes à
mobilité réduite :
26 rue Notre Dame
des 7 douleurs

Avignon, le 06 septembre 2016

Le directeur académique
des services de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs les directeurs
d'écoles élémentaires

s/c de Mesdames et Messieurs les
inspectrices et inspecteurs
de l'éducation nationale
chargés de circonscription

objet : concours organisé par l'Association des Membres de l'Ordre des Palmes Académiques
pour la « Défense et l'Illustration de la Langue Française »

Je vous prie de trouver ci-joint le règlement du concours « Défense et Illustration de la
Langue Française » destiné aux élèves de CM1 et CM2.

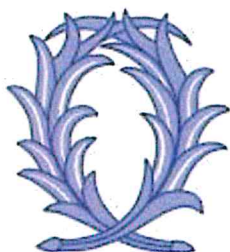
Je compte sur votre soutien pour favoriser cette action et par avance vous en remercie

*La maîtrise de la langue est une
de nos priorités. Avec mes remerciements,*



Dominique BECK

PJ : règlement du concours.



AMOPA

ASSOCIATION DES MEMBRES DE L'ORDRE DES PALMES ACADEMIQUES

Association loi 1901, reconnue d'utilité publique par décret du 26 septembre 1968

30, Avenue Félix Faure - 75015 PARIS

Tél. : 01 45 54 50 82 - Site : www.amopa.asso.fr

CONCOURS NATIONAL 2016-2017

Défense et Illustration de la Langue française

Classes de CM1 et CM2 des écoles élémentaires

PRIX D'EXPRESSION ÉCRITE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Sujets proposés

Les travaux devront être réalisés en classe. Les formes poétiques ne seront pas acceptées

Le jury tiendra compte de la présentation de la copie et de l'écriture manuscrite.

Un nouvel élève vient d'arriver dans votre classe. Il parle peu. Avec des camarades, vous décidez de l'accueillir. Que lui dites-vous et que faites-vous pour en faire un nouvel ami ?

OU

Un sujet proposé par le professeur, énoncé clairement en tête de la copie.

IMPORTANT – INFORMATIONS PRATIQUES

- 1) Les travaux devront être strictement **personnels, individuels et authentiques**.
- 2) Chaque copie devra porter, de façon lisible : nom, prénom, classe de l'élève, nom et coordonnées de l'établissement ainsi que la signature du professeur.
- 3) Les cinq meilleures copies par classe et par niveau devront être adressées **exclusivement à la section AMOPA départementale à la date et à l'adresse indiquées ci-dessous** pour faire l'objet d'une première sélection par les jurys départementaux. Les copies sélectionnées seront transmises au jury national. Aucune copie adressée directement au secrétariat national de l'AMOPA ne sera prise en compte.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter le Secrétariat national.

Cadres à compléter par la section AMOPA départementale

Date de retour des copies

Adresse de retour des copies

Prix nationaux : livres, voyages, séjours touristiques.

Les lauréats départementaux et nationaux seront récompensés à l'occasion de cérémonies solennelles.

Le Palmarès national pourra être consulté sur le site internet de l'AMOPA début mai 2017.